

ARRETE DU MAIRE

N° 2025- 489

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3ème groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné Mme Boudouin Elodie présidente de l'amicale de l'école de la crau

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000) l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à l'école de la crau

A l'occasion de : Fête de Noël

Du 19/12/25 de 16h30 au 19/12/25 à 22h

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 11/12/2025

Signature :



ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,
Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,
Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),
Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,
Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

Mme Boudouin Elodie Présidente de l'Amicale de l'Ecole de la Crau

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3ème groupe

Du 19/12/2025 16h30 au 19/12/2025 - 22h00.

A l'occasion de Fête de Noël - Cour de l'école de la Crau.

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

11 DEC. 2025

Fait à Châteaurenard, le 11 DEC. 2025
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
Eric CHAVET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS

PUBLIÉ LE
12 DEC. 2025